

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

**Entre :**

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

**et**

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE SKI**  
représentée par son président, Monsieur Michel VION  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 775 691 603 00077

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 3 847 696 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 621 512 €, le solde restant s'élève à 2 226 184 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 360 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 4 207 696 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 5 512 000 €.

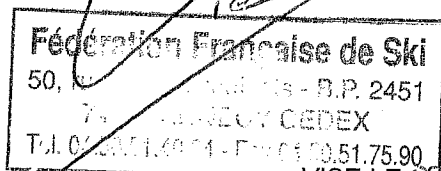
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 135 331 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **10 AOUT 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE SKI



LE DIRECTEUR DES SPORTS  
Pour la directrice des sports  
L'adjointe à la directrice des sports,  
Chef de service

**Claudie SAGNAC**

10/08/2016  
VISE LE 09/08/2016 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101547344

<sup>1</sup> -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017		2018	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	130393	124111	135000	140000	145000	150000	150000	150000	150000
	Nombre d'ATP	15797	14215	15000	15000	15000	15000	15000	15000	15000
Nombre total de licences et d'ATP	Nombre et taux de licences féminines	146190	138326	150000	150000	150000	160000	160000	165000	165000
	Nombre et taux de licences en ZUS	49388 (37,88%)	46917 (37,8%)	54000 (40%)	57000 (40,71%)	60000 (41,38%)	60000 (41,38%)	60000 (41,38%)	63000 (42,2%)	63000 (42,2%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	936 (0,75%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	19802 (15,19%)	19354 (15,59%)	20000 (14,81%)	20000 (14,81%)	20000 (14,81%)	20000 (14,81%)	20000 (14,81%)	20000 (14,81%)	20000 (14,81%)
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Solidité financière	32,13	0	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %	30,0 %
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Rang sportif de la France	5	4	3	3	3	3	3	3	3
	Taux de suivi médical complet – SHN	82,98%	85,46%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir	Taux de suivi médical complet – Espoirs	84%	86,25%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web	Nombre et taux de lettres de missions signées	39 (50%)	71 (86,59%)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
SE POSITIONNER A L'INTERNATIONAL	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4
PERFORMER DANS LES COMPETITIONS DE REFERENCE EN PREPARANT LA REVELE	4/15	7/20	6/21	7/20	Biathlon 2/6	7/20	7/20	7/20	7/20	7/20
PERFORMER DANS LES COMPETITIONS DE REFERENCE EN PREPARANT LA REVELE	7	3	8	3	3	3	3	3	3	3
PERFORMER DANS LES COMPETITIONS DE REFERENCE EN PREPARANT LA REVELE	22	20	18	20	20	20	20	20	20	20

11

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

PERFORMER DANS LES COMPETITIONS DE REFERENCE EN PREPARANT LA REVELE	Rang de la France aux Chpts Monde Juniors + U23 (ski de fond)	4	4	4	4	3	3
AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES DE HAUT NIVEAU PAR L'EMERGENCE ET LA CONSOLIDATION DES CENTRES NATIONALS D'ENTRAINEMENTS / POLES FRANCE / POLES ESPOIRS INTERREGIONAUX	% de médaillés passés par une structure du PES	100 %	100%	100 %	100 %	100 %	100 %
AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES DE HAUT NIVEAU PAR L'EMERGENCE ET LA CONSOLIDATION DES CENTRES NATIONALS D'ENTRAINEMENTS / POLES FRANCE / POLES ESPOIRS INTERREGIONAUX	Etat d'avancement du Centre National de Ski de Haut Niveau Ski Alpin, Ski Freestyle, Snowboard	Procédure BEA	Centre en construction - Inauguration printemps 16	Première réalisation d'équipements complémentaires	Ouverture		
ASSURER AUX ATHLETES UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ADAPTE A LA PERFORMANCE	Taux de SHN bénéficiant ou ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé (formation et reconversion)	100%	100%	100%	100	100	100
ASSURER AUX ATHLETES UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ADAPTE A LA PERFORMANCE	Part des sportifs en situation professionnelle 2 ans après leur sortie de liste	100%	73% + 27 % formation universitaire	100%	100	100	100
PROMOUVOIR LES ACTIVITES FEDERALES (NOUVELLES DISCIPLINES INCLUSES)	Nombre de personnes formées par la FFS (officiels moniteurs fédéraux)	1647 officiels au 1er sept 14	1792 officiels au 8 decembre 15	2000 officiels 2000 MF	2000 officiels 2000 MF	2000 officiels 2000 MF	2000 officiels 2000 MF
ACCROITRE LA PRATIQUE SPORTIVE EN APPORTANT UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX PUBLICS PRIORITAIRES	Nombre de clubs s'inscrivant dans le projet "ski-forme"		40	40	60	80	100

NU

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>				
<b>Action 1</b>	996 000 €	100 000 €	35 000 €	961 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	880 000 €	50 000 €	0 €	880 000 €
<b>Action 4</b>	880 000 €	50 000 €	0 €	880 000 €
Formations fédérales	116 000 €	50 000 €	35 000 €	81 000 €
Professionnalisation de l'activité	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	86 000 €	35 000 €	20 000 €	66 000 €
<b>Action 2</b>	9 890 000 €	3 840 000 €	3 700 000 €	6 190 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	9 890 000 €	3 840 000 €	3 700 000 €	6 190 000 €
Aides personnalisées (AP)	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	360 000 €	360 000 €	360 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	9 050 000 €	3 150 000 €	3 010 000 €	6 040 000 €
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>	480 000 €	330 000 €	330 000 €	150 000 €
<b>Action 3</b>	852 000 €	555 000 €	472 696 €	379 304 €
Accompagnement sanitaire préventif	852 000 €	555 000 €	472 696 €	379 304 €
Prévention dopage	500 000 €	300 000 €	290 000 €	210 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	342 000 €	250 000 €	177 696 €	164 304 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 738 000 €</b>	<b>4 495 000 €</b>	<b>4 207 696 €</b>	<b>7 530 304 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

360 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

3 847 696 €

NV



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**RHÔNE ALPES**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

**Relevé d'Identité Caisse d'Épargne**

Cadre réservé au destinataire du relevé

IND. DUPLICATION

Identification du compte pour une utilisation nationale

13825	00200	08778393296	39
<small>clétab<sup>1</sup></small>	<small>clguichet</small>	<small>nlcompte</small>	<small>clrice</small>

**CE RHÔNE ALPES**

domiciliation

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1382	5002	0008	7783	9329	639
------	------	------	------	------	------	-----

Bank Identification Code (BIC)

**CEPAFRPP382**

Intitulé du compte

88 ROUTE D AIX  
74600 SEYNOD  
TEL. 08 20 82 05 91

**FEDERATION FRANCAISE DE SKI**  
50 AVENUE DES MARQUISATS  
BP 2451  
74011 ANNECY CEDEX